

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

Cité Internationale 44 quai Charles de

Gaulle CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association
25 rue Saint Antoine
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

1.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 24 juillet 2024 à Lyon

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International
Luc WILLIAMSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LW', written over a light blue horizontal line.

- BILAN ACTIF -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	62 759	41 089	21 670	2 579
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	23 655	14 224	9 431	
Autres immobilisations corporelles	97 478	70 257	27 221	29 713
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	1 520		1 520	1 520
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 977		11 977	3 667
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	197 389	125 570	71 819	37 479
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 786		4 786	16 045
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 656		2 656	11 370
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	356 478		356 478	225 395
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 195 412		1 195 412	1 876 846
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	388 355		388 355	238 227
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 947 686		1 947 686	2 367 882
TOTAL ACTIF	2 145 075	125 570	2 019 505	2 405 361
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	567 684	587 720
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-349 542	-20 036
Situation Nette (sous-total)	218 141	567 684
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL FONDS PROPRES	218 141	567 684
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	130 000	167 000
TOTAL PROVISIONS	130 000	167 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		2 793
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 013	176 914
Dettes fiscales et sociales	28 778	48 437
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 004	
Autres dettes	341 301	306 774
Produits constatés d'avance	1 091 269	1 135 759
TOTAL DETTES	1 671 364	1 670 677
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	2 019 505	2 405 361

- BILAN PASSIF -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	10 069	10 789
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 967 256	1 973 920
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	729 902	700 580
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 308 102	2 206 237
Total des produits d'exploitation I (1)	5 015 329	4 891 527
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	4 035 126	3 646 725
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	39 529	45 573
Salaires et traitements	684 957	659 853
Charges sociales	182 197	174 517
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	29 801	30 310
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	379 662	344 968
Total des charges d'exploitations II (2)	5 351 273	4 901 947
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-335 943	-10 420
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	3 957	3 384
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	948	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	4 905	3 384

- COMPTE DE RESULTAT -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	4 905	3 384
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-331 039	-7 036
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (VI)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 504	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VII)	18 504	13 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-18 504	-13 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	5 020 234	4 894 911
TOTAL DES CHARGES	5 369 777	4 914 947
EXCEDENT OU DEFICIT	-349 542	-20 036
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

F.F.T.D.A.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 019 505€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -349 542€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations :

Description de l'objet social :

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est issue du Comité National de Taekwondo (CNT), lui-même issu du Comité d'Organisation de Taekwondo, commission créée lors de la fusion de la Fédération Française de Taekwondo avec la Fédération Française de Karaté Taekwondo et Arts Martiaux Affinitaires survenue en 1984, auquel il succède.

L'association a pour objet la pratique du taekwondo et des disciplines associées. Son siège social situé au : 25, rue Saint Antoine à Lyon 3^e a été transféré depuis le 18 décembre 2023 au **11, rue Saint Maximin 69003 - Lyon**. Elle a été déclarée, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, à la préfecture de Lyon.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le 11 mars 2023, lors de la dernière Assemblée Générale au CNOSF, nous avons organisé la remise des médailles aux athlètes ayant obtenus des récompenses aux différents championnats internationaux ainsi qu'une soirée en l'honneur des promus des 7 et 8^e Dan.

Le 3 mai 2023, la Fédération a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Grande Instance de Lyon avec l'annulation de l'élection électorale du 19 décembre 2020.
Le 18 juillet 2023, un Administrateur judiciaire a été nommé pour le fonctionnement administratif et le Président élu, Mr Hassane SADOK technicien en soutien à celui-ci.

Les moyens mis en œuvre :

Comme l'année précédente, nous avons organisé le **Grand Prix** de Levallois-Perret avec l'aide de la Direction Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES), et de la Région Ile-de-France pour un montant global de **280 000€**. Cette attribution a permis de mettre tout en œuvre afin que cet événement soit un succès.

Le 3 mai 2023, le Tribunal judiciaire de Lyon a annulé les élections des délégués des régions PACA, AURA, Centre, NA, des départements du Nord et de la Réunion, et l'assemblée générale électorale du comité directeur et du Président de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées, qui s'étaient tenues au mois de décembre 2020.

Cette action, fondée sur des irrégularités de procédure telle que la convocation hors délai à des élections présidentielles en période du Covid-19, a été initiée par un collectif d'opposants à la Fédération, qu'elle a laissé sans organe de direction à un an des Jeux Olympiques 2024, au détriment du taekwondo français et de ses athlètes.

Le 18 juillet 2023, pour faire face à cette entreprise de déstabilisation, à la demande de la Fédération, le Président du Tribunal judiciaire de Lyon a désigné Maître Robert-Louis MEYNET en qualité d'administrateur provisoire de la Fédération, et Monsieur Hassane SADOK pour l'assister dans la gestion quotidienne.

Maître MEYNET et Monsieur SADOK œuvrent ensemble à rétablir la direction de la Fédération dans les meilleurs délais, afin de restaurer toutes les chances des athlètes français pour les Jeux Olympiques.

Le 9 octobre 2023, le processus électoral a été lancé et se clôturera le 8, 9 et 10 mars 2024 par l'assemblée générale électorale.

Pour donner suite à la vente du local par la SCI Le Matin Calme, nous avons pris possession des nouveaux locaux, rue Saint Maximin

Evènements significatifs de l'exercice

Mise sous administration judiciaire de la FFTDA avec nomination d'un administrateur par le tribunal.

Changement d'adresse du siège social : le siège social situé au : 25, rue Saint Antoine à Lyon 3^e a été transféré depuis le 18 décembre 2023 au **11, rue Saint Maximin 69003 - Lyon**.

Maintien de la provision de 100K€ en préparation des JO Paris 2024.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Le 9 octobre 2023, le processus électoral a été lancé et se clôturera le 8, 9 et 10 mars 2024 par l'assemblée générale électorale.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement
- ANC 2018-06 du 23 novembre 2015 modifié par le règlement ANC 2019-04 et 2020-08
- ANC 2018-02 entré en vigueur sur l'exercice 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel sportif	3 à 5 ans
- Installations générales	2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Pour tenir compte des particularités liées au financement annuel du Ministère des Sports et à l'objectif de développement du Taekwondo, la FFTDA comptabilise une provision "JO" destinée à couvrir le coût des Jeux Olympiques pour la Fédération; notamment les déplacements du personnel technique et les indemnités fédérales versées aux médaillés. La provision s'élève à 50 000€ au titre de l'exercice.

Au titre des Jeux Olympiques de 2024 et en lien avec la décision du comité directeur d'octroyer des primes lors de l'obtention de médailles (40 000 € pour une médaille d'or, 30 000 € pour une médaille d'argent et 10 000 € pour une médaille de bronze), la Fédération a comptabilisé une provision d'un montant de 80 000 € à fin décembre 2021. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2023.

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile.

La subvention du Ministère des sports 2023 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2023.

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour un montant de 1 091 269€ au titre de la saison sportive 2023/2024.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires:

La continuité d'exploitation n'est pas compromise

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	39 119		23 640			62 759
Total Immobilisations Incorporelles (I)	39 119	-	23 640	-	-	62 759
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 060		12 595			23 655
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 138		5 004		33 138	5 004
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 836		14 592		10 953	92 475
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	133 033	-	32 191	-	44 091	121 133
Participations	1 520					1 520
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	3 667		8 310			11 977
Total Immobilisations Financières (III)	5 187	-	8 310	-	-	13 497
Total Général (I + II+III)	177 338	-	64 141	-	44 091	197 389

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	36 540	4 549		41 089
Total Immobilisations Incorporelles (I)	36 540	4 549	-	41 089
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 060	3 164		14 224
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 138	50	33 138	50
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 122	22 038	10 953	70 207
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	103 320	25 252	44 091	84 481
Total Général (I + II)	139 859	29 801	44 091	125 570

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	11 977	11 977	
Créances clients et comptes rattachés	2 656	2 656	
Autres	356 478	356 478	
Charges constatées d'avance	388 355	388 355	
Totaux	759 466	759 466	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	167 000		37 000	130 000
Total	167 000	-	37 000	130 000

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-			-
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	167 000		37 000	130 000
Total	167 000	-	37 000	130 000

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-						-
Provisions pour charges	167 000			37 000			130 000
Total	167 000	-	-	37 000	-	-	130 000

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	205 013	205 013	
Dettes fiscales et sociales	28 778	28 778	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5 004	5 004	
Autres Dettes	341 301	341 301	
Produits constatés d'avance	1 091 269	1 091 269	
Total	1 671 365	1 671 365	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Engagements financiers et autres informations :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - SCI le Matin Calme (31/12/2023)	1 130 738	99 %	-649
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires :

Produits et charges exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits Exceptionnels sur Opération en capital		
Reprise pour provisions pour risques et charges		
Total produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13 000
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	18 504	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	18 504	13 000
Résultat exceptionnel	-18 504	-13 000

Recettes fédérales :

Nature	Exercice N	Exercice N-1	Variation	%
Licences et cotisations clubs	1 943 198	1 699 600	243 598	14,3%
Séminaires et formations cadres	61 231	47 865	13 366	27,9%
Ventes passeports sportifs	114 180	145 065	-30 885	-21,3%
Grades et homologations	93 611	99 942	-6 331	-6,3%
Ventes diverses	21 065	79 999	-58 933	-73,7%
Compétitions et entrées spectateurs	74 816	133 767	-58 950	-44,1%
Sponsoring	0	0	0	100,0%
TOTAUX	2 308 102	2 206 237	101 865	4,6%

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
Convention d'objectif 2023	1 547 984	1 547 984	
convention d'objectif 2022 reporté en 2023	87 968	87 968	
Total MJS	1 635 952	1 635 952	0
Subventions/Manifestations	331 304	331 304	0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 967 256	1 967 256	0

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
Personnel administratif	5	
Personnel technique	9	12
TOTAL	14	12

Engagement en matière de pensions et retraites :

(PCG Art. 832-13)

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation n° 2013-02

La méthode retenue par l'association est la méthode « simplifiée »

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans (62 ans pour les cadres)

- turn over 1%

- taux d'actualisation 3.17% (inflation comprise)

- table de mortalité TV88/90

Méthode de calcul retenue : rétrospective prorata temporis.

L'engagement de 95 309 € correspond à la valeur actuelle probable des indemnités à verser.

Le montant de la dette actuarielle est de 54 092 €.

Cette étude concerne les collègues "CADRES" et "NON CADRES" possédant des Contrats à durée indéterminée.

Indemnité de départ à la retraite

	Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	60 ans ou plus	Moins de 6 ans	43 456
Engagement Retraite	55 à 59 ans	6 à 10 ans	0
	50 à 54 ans	11 à 15 ans	9 508
	45 à 49 ans	16 à 20 ans	22 104
	40 à 44 ans	21 à 25 ans	5 208
	35 à 39 ans	26 à 30 ans	1 429
	30 à 34 ans	31 à 35 ans	13 606
		Moins de 34 ans	Plus de 35 ans
Engagement total			95 309